

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017

Décisions:

Le Conseil communal décide :

Dans le cadre du financement de la transformation de la Ferme communale :

de transférer cet objet du patrimoine administratif au patrimoine financier de la Commune pour un montant maximum de Fr. 3'235'000.-, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017

d'autoriser la Municipalité à ne pas vendre les deux appartements et quatre places de stationnement tel que prévu dans le préavis no 01/2015.

d'augmenter l'autorisation d'emprunter à la somme de Fr.1'650'000.- selon le préavis no 01/2015, un montant de Fr. 1'535'000.- pour porter l'emprunt à un montant total de Fr. 3'235'000.-




.....
Budget 2018 :

D'accepter le budget pour l'année 2018 tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 91'000.-.

Ainsi délibéré en séance du lundi 11 décembre 2017.

Le Président

La Secrétaire



Frédéric Gex

Alexandra Piot